



1. Description

Boîtier pour encastrement de prises ou interrupteurs pour l'électricité avec tubage à placer dans les murs en béton préfabriqués.

Ces boîtiers avec écartement de 71 mm peuvent être placés horizontalement ou verticalement dans le mur en béton.

Les cotations relatives à ces boîtiers dans les murs en béton sont toujours mentionnées par rapport à l'axe de la boîte.



2. Caractéristiques générales

Marque : Helia

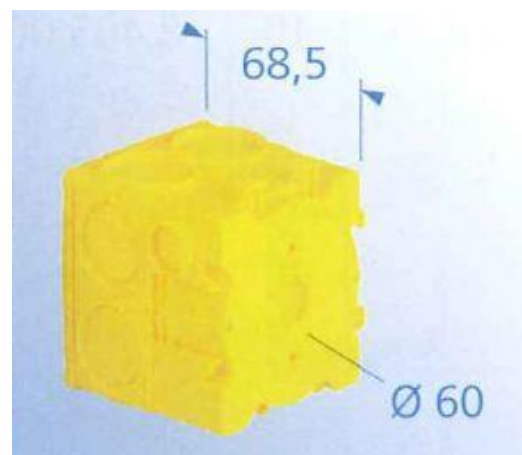
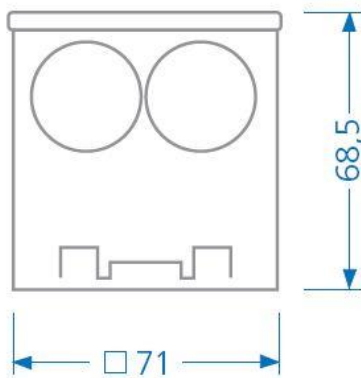
Profondeur d'encastrement: 68.5 mm,

4 dômes filetés pour la fixation de l'appareil,

Écartement de 71 mm entre les boîtes,

Ouverture D 60 mm,

8 marquages pour tube DIN EN diamètre 25 mm pour poinçonnage par raccord à tube 1261-20/25, 4 marques pour tube DIN EN diamètre 16 mm.



Ces boîtiers seront à combiner par groupe suivant les possibilités des plaques décoratives disponibles dans la gamme du fournisseur d'accessoires électriques choisis.

Sont toujours disponibles les configurations suivantes :

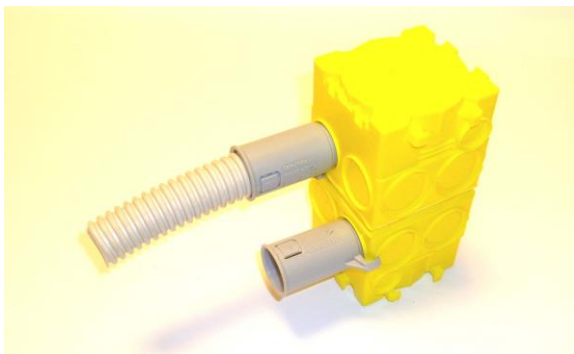
1. positionnement vertical de 1, 2 ou 3 boîtiers,
2. positionnement horizontal de 1, 2, 3 ou 4 boîtiers.

3. Accessoires

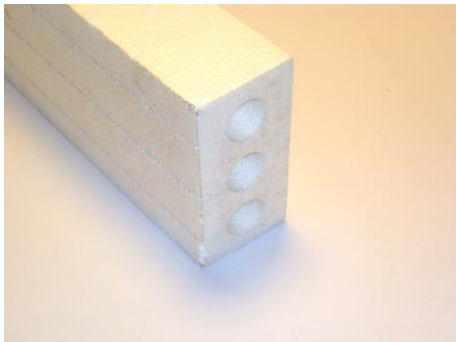
Chaque boîtier est automatiquement muni d'un tubage D25 au départ du boîtier jusque dans le bas du mur. Des tubages supplémentaires sont prévus dans les cas suivants :

- pour un boîtier isolé d'un interrupteur : 3 tubages,
- pour les groupes de boîtiers contenant des interrupteurs : 2 tubages par boîtier + 1 tubage supplémentaire pour le groupe.

Sur demandes, des tubages supplémentaires peuvent être incorporés dans les murs en béton.



Les tubages sortent en partie bas du mur dans l'épaisseur d'un bloc en polystyrène d'une hauteur de 12 cm.



Attention:

Tous les renseignements indiqués dans ce document-ci, proviennent d'ouvrages de références, des normes et de notre expérience. Les renseignements et détails techniques indiqués n'engagent par contre en rien notre responsabilité. Tous les calculs de stabilité, la surveillance de chantier, la réalisation des travaux, ... sont à charge du client et sont à concevoir et à exécuter suivant les normes en vigueur, ainsi que suivant les règles de l'art de la construction.